

Le plan de conservation

Un outil à développer

Politiques de conservation... Il est heureux qu'à intervalles réguliers et à la faveur d'une réflexion toujours recommencée sur les missions des bibliothèques, de nouvelles publications viennent en douceur tirer le bibliothécaire du sommeil dogmatique dans lequel il pourrait d'aventure sombrer. Cependant, de manière beaucoup plus brutale, les événements se chargent parfois de mettre fin à la torpeur.

Philippe Hoch

Bibliothèque municipale de Metz
phoch@mairie-metz.fr

Quand soudain plusieurs centaines de milliers de volumes alimentent un brasier, le problème de la préservation du patrimoine écrit se trouve posé avec une violence qu'on avait oubliée¹.

De tels événements, dramatiques, démontrent de façon particulièrement spectaculaire combien la situation du patrimoine des bibliothèques françaises reste précaire, près de vingt ans après que la commission présidée par Louis Desgraves² en eut brossé un tableau d'ensemble très noir et eut tiré, non sans énergie, la sonnette d'alarme. Au témoignage d'observateurs avertis, des signes encourageants permettent de penser que, depuis 1982, une partie du chemin a été parcourue; cependant, selon les mêmes sources, « *le constat demeure encore sombre devant l'ampleur des problèmes non résolus et la masse de documents de tous ordres qui réclament des soins* »³. Les exigences de la conservation et la nécessité de politiques cohérentes menées

dans ce domaine restent donc, plus que jamais, à l'ordre du jour, aussi bien à la Bibliothèque nationale de France (BnF) que dans les huit cents bibliothèques municipales⁴ au bas mot, détenant « des fonds patrimoniaux importants »⁵, pour ne rien dire des bibliothèques universitaires ou spécialisées trop souvent passées sous silence.

Le rocher de Sisyphe

Pour rendre compte de la lenteur des progrès enregistrés, sinon la justifier, deux explications parmi d'autres peuvent être avancées : d'une part, l'accent se trouve placé avec une force toujours accrue sur la « valorisation » du patrimoine, au détriment, précisément, de sa conservation; d'autre part, l'immensité du travail à accomplir, loin de stimuler les efforts et de susciter des traitements ambitieux, renforce un immobilisme considéré à l'occasion comme un

1. Rappelons que, dans la nuit du 11 au 12 juin 1999, un incendie ravagea la bibliothèque interuniversitaire de Lyon 2 et Lyon 3, détruisant quelque 280 000 volumes. *Livres Hebdo* (n° 354, du 22 octobre 1999), évoquait « une catastrophe unique pour le patrimoine français... ». Cf. aussi l'interview de Charles Micol, « Après la catastrophe : quel projet documentaire pour les collections de la bibliothèque centrale de Lyon 2-Lyon 3 ? », *BBF*, t. 45, n° 2, 2000, p. 4-8.

2. *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport au directeur du livre et de la lecture...* rédigé par une commission présidée par Louis Desgraves, Jean-Luc Gautier, rapporteur, Paris, Ministère de la culture, 1982. Voir aussi de larges extraits de ce rapport dans le *BBF*, t. 27, n° 12, 1982, p. 657-688. Saluons ici la mémoire de Louis Desgraves, décédé à Bordeaux le 31 janvier 1999.

3. Dominique Varry, « La conservation, émergence d'une discipline », *La Conservation : principes et réalités*, sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1995, p. 41 (Bibliothèques).

4. Dominique Arot, « Préambule », *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, [Rennes], Éd. Apogée, 1996, p. 12.

5. Jean-François Foucaud, « Les institutions face à la conservation », *La Conservation, op. cit.*, p. 157. Le nombre des bibliothèques en question est estimé à 340.

moindre mal. Alors, la sauvegarde des collections évoque tour à tour le rocher de Sisyphe ou le tonneau des Danaïdes...

Dans le dessein de combattre la tentation permanente de baisser les bras, les experts se sont efforcés d'élaborer des outils qui, par-delà les indispensables recueils de recommandations, de normes et de prescriptions⁶, entendent non seulement inciter le bibliothécaire à « livrer bataille », mais souhaitent lui montrer la voie. Entre le Charybde de mesures peu appropriées, isolées, au mieux inutiles, et le Scylla de l'attentisme, le plan de conservation pourrait bien constituer, au témoignage des conservateurs qui l'ont mis en pratique dans leur établissement, un instrument de navigation permettant d'éviter d'aussi redoutables écueils.

Mais, pour en mesurer l'utilité et les limites, il paraît nécessaire de situer au préalable la conservation dans le contexte du fonctionnement d'une institution telle qu'une bibliothèque municipale détentrice de collections patrimoniales significatives, étant bien entendu - nous y reviendrons - que les fonds courants ne devraient pas se trouver *a priori* exclus d'une politique de conservation globale.

De fait, la réflexion au sujet de la conservation et de la mise en place de pratiques dans ce domaine est longtemps restée et demeure trop souvent encore l'apanage de conservateurs, bien nommés, chargés de fonds désignés sous l'appellation, devenue consacrée, d'« anciens, rares et précieux ». Ces derniers sont réputés seuls dignes d'être conservés selon les règles de l'art, au risque de confiner les « trésors » dans les limites étroites de réserves inacces-

sibles. Le questionnement, dès lors, ne porte guère sur les pièces potentiellement patrimoniales, ces documents susceptibles d'entrer un jour ou l'autre dans la sphère du « conservable » et de constituer le patrimoine de demain.

Une politique globale

Pourtant, une politique de conservation et, plus concrètement, un plan de conservation devrait comprendre, sinon en acte du moins en puissance, la globalité des collections de l'établissement, y compris les plus récentes. Sans pouvoir entrer dans le détail, rappelons que la prise en compte des exigences de préservation ne saurait rester sans conséquences sur le fonctionnement de la bibliothèque dans son ensemble et en particulier sur les différentes étapes du circuit du livre.

Depuis les acquisitions - et « *acquérir, c'est produire du patrimoine* »⁷ - jusqu'à la communication voire, paradoxalement, aux éliminations, on n'aura garde de négliger le souci de la conservation. Ainsi, l'achat d'une œuvre en plusieurs exemplaires - tirage de tête sur grand papier, destiné à la réserve, édition courante pour le prêt à domicile⁸; la réalisation de notices catalographiques plus ou moins élaborées (attentives, le cas échéant, à toutes les particularités d'exemplaire susceptibles d'intéresser l'historien ou le bibliophile); l'équipement différencié, depuis le simple renforcement du dos à l'improbable reliure plein cuir; l'entretien régulier, simple dépoussiérage ou intervention plus « lourde »; les conditions de communication, libérales ou restrictives : nul

acte bibliothéconomique n'est, en théorie, dépourvu de lien avec la conservation.

Mais l'ordre des raisons déroulé par les manuels se heurte, davantage qu'il ne faudrait, à la réalité des pratiques, à la pesanteur des habitudes et aux incohérences des organigrammes. Expert présumé, le bibliothécaire chargé des fonds patrimoniaux en assume aussi la responsabilité, seul ou, au mieux, de concert avec le chef d'établissement lorsque ce dernier manifeste quelque appétence pour ce domaine. En spécialisant à outrance une fonction aussi essentielle que la conservation, le risque est grand de la marginaliser, d'en évacuer le souci dans la vie quotidienne de l'institution. Notons au passage que la singularité, pour ne pas dire l'« étrangeté » du conservateur des collections anciennes, s'accroît, son isolement s'accroît à mesure que se renforcent, ici ou là, les préjugés au sujet de l'activité un rien mystérieuse qu'il déploie (supposée « noble » mais élitiste, dégagee des tâches trop peu gratifiantes de la bibliothéconomie ordinaire et des combats toujours recommencés d'une offre de lecture faite à des publics à conquérir).

L'affaire de tous

Ainsi, pour peu qu'il ne coiffe pas également, à titre secondaire ou principal, la casquette de responsable du fonds local ou de la section « étude » - lorsqu'elle existe -, le rôle du « bibliothécaire patrimonial » se limite, dans le domaine des acquisitions, à l'achat aléatoire de documents anciens ou d'ouvrages comptés relevant de la bibliophilie contemporaine que propose le marché, voire à quelques usuels de bibliographie et d'histoire du livre. Pratiquement exclu du cercle des acquéreurs, il ne peut guère faire valoir le point de vue de conservation préventive qu'il voudrait voir plus largement partagé.

6. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques*, Paris, Direction du livre et de la lecture, 1998.

7. Bertrand Calenge, *Les Politiques d'acquisition*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1994, p. 24 (Bibliothèques).

8. Agnès Marcetteau-Paul, « Objectifs et enjeux de la conservation », *La Conservation*, op. cit., p. 53.

La même remarque s'applique bien sûr au circuit du livre, organisé d'abord selon les visées de la lecture publique. On mesure du coup l'importance des fonctions transversales dans la bonne marche d'un établissement, qui permettent de pallier les inconvénients d'un découpage en sections ou services par trop cloisonnés. De même, le besoin se fait sentir d'une sensibilisation, à défaut d'une réelle formation, de l'ensemble du personnel aux enjeux et aux pratiques de préservation. N'est-ce point là, en effet, à des degrés divers, l'affaire de tous ?

Si donc la question de la conservation ne doit jamais être éludée - la réponse qu'on y apporte dût-elle à l'occasion revêtir la forme du désherbage -, il reste qu'elle se trouve posée avec une acuité particulière au sujet des fonds anciens. Le chantier, on le sait, est immense et paraît, deux siècles après la Révolution française, avoir été tout juste ouvert. S'il ne fait pas de doute que le rapport Desgraves, déjà cité, suscita « *un considérable travail de sauvegarde, enrichissement et mise en valeur* »⁹, la situation reste trop souvent « *médiocre* » et si « *beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire* »¹⁰. Face au nombre très élevé des documents en péril, les moyens restent au fond dérisoires, pour significatifs qu'ils paraissent. Le découragement peut s'emparer du bibliothécaire, non sans raison parfois ; il est dès lors tenté de se réfugier dans l'inaction et, nous l'avons dit, d'invoquer la prudence pour rendre raison de sa passivité¹¹.

L'usage des collections

L'état matériel des pièces dont le conservateur a la garde n'est pas seul à instiller en lui le poison du doute. Comme le bibliomane du *Narrenschiff* de Sebastian Brant, il se lamente sur l'inutilité des livres ou, du moins, sur le peu d'intérêt que suscite chez les habitués de la bibliothèque l'immense majorité des volumes anciens entreposés dans les magasins, particulièrement ceux provenant des collections ecclésiastiques d'Ancien Régime¹². Certes, par nature le public des fonds patrimoniaux est en grande partie extérieur à la collectivité dont dépend l'établissement. Notons d'ailleurs que ces chercheurs lointains sont eux-mêmes moins nombreux qu'on pourrait le souhaiter et se contentent en général de photographies ou de renseignements ponctuels communiqués par courrier.

Or, on ne saurait dissocier la conservation du patrimoine des pratiques (consultation, lecture suivie, étude scientifique, édition,

exposition...) que suscite son existence ; « *la conservation n'est pas une fin en soi* »¹³ et elle doit être pensée, non dans l'absolu mais, si possible, dans la perspective de l'utilisation raisonnée des fonds par des lecteurs susceptibles d'en tirer parti, aujourd'hui ou - il faut l'espérer - dans le futur.

L'usage des collections patrimoniales constitue même l'un des éléments centraux à partir desquels pourra être dressé un plan de conservation des collections patrimoniales et « *semi-patrimoniales* »¹⁴, si l'on reprend la terminologie proposée par Bertrand Calenge. Le recours à cette démarche paraît encore peu répandu dans les bibliothèques françaises et la bibliographie à son sujet, par voie de conséquence, manque de consistance. Une remarquable présentation du sujet a cependant été donnée par Philippe Vallas dans sa contribution au volume portant sur *La Conservation* dirigé par Jean-Paul Oddos et le présent article doit beaucoup à sa lecture.

9. Agnès Marcetteau-Paul, « La place du patrimoine dans les bibliothèques », *Le Patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1997, p. 163 (Bibliothèques).

10. Dominique Arot, *art. cit.*, p. 12.

11. Jean-Paul Oddos, « Patrimoine et politiques de conservation », *Le Patrimoine...*, *op. cit.*, p. 180.

12. Il faut se réjouir, à cet égard, qu'une enquête, encore inédite, ait été entreprise à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture), au sujet des publics du patrimoine écrit, de leurs attentes et de leurs pratiques.

13. Bertrand Calenge, *op. cit.*, p. 170.

14. Bertrand Calenge, *op. cit.*, p. 173. Les collections semi-patrimoniales, extraites des collections courantes en libre accès et placées en magasin après une sévère sélection, sont présentées comme des « *ébauches d'un fonds ancien et [des] appendices actifs de collections courantes* ».

Un diptyque : diagnostic et traitement

Un plan de conservation revêt deux aspects, indissociables et logiquement articulés entre eux. Il s'agit tout d'abord d'établir un bilan aussi précis et rigoureux que possible de l'état d'une ou d'un ensemble de collections. Un tel diagnostic, nécessaire, doit permettre, au terme d'une fine analyse, de dresser un programme de conservation à la fois préventif et curatif qui, s'il est adopté, engagera pour plusieurs années l'établissement concerné, ainsi que sa tutelle, dans un effort financier et humain important. Par le plan de conservation, les personnels et les autorités (tant politiques qu'administratives) non seulement reconnaissent, mais se donnent ainsi les moyens d'assumer leur responsabilité à l'égard du patrimoine remis entre leurs mains, qu'il soit la propriété de la collectivité en question ou qu'elle en ait l'usufruit. Démarche préparatoire indispensable, l'état des lieux représente déjà une entreprise lourde, coûteuse en termes de travail effectué sinon toujours en dépenses supplémentaires.

Comment broser un tel tableau, attentif tout à la fois au détail et à l'ensemble, suffisamment vaste pour donner une image fiable de l'« état de santé » de tout un fonds, sans pour autant devenir interminable? La connaissance empirique qu'un conservateur expérimenté, en poste depuis un nombre significatif d'années, peut avoir des collections de la bibliothèque ne saurait ici suffire. Les approximations doivent céder le pas à une démarche plus structurée.

Radiographie d'un fonds : les méthodes

Depuis deux décennies au moins, plusieurs méthodes ont été élaborées et mises en œuvre avec plus ou moins de succès.

Examen exhaustif

La première, dite « exhaustive », consiste à examiner, pièce par pièce, chaque élément du fonds retenu. Il s'agit d'établir une notice d'exemplaire décrivant le document concerné sous l'angle de son aspect matériel et de son état de conservation. Ces informations viendront, le cas échéant, compléter les descriptions bibliographiques, qu'elles demeurent sur fiches ou qu'elles aient pris place dans un catalogue informatisé, notamment à la faveur de

Un plan de conservation doit permettre d'établir un bilan de l'état d'une ou d'un ensemble de collections avant de dresser un programme de conservation à la fois préventif et curatif

l'opération de conversion rétrospective des fichiers de fonds anciens et locaux, réalisée à l'initiative de la BnF et dont une cinquantaine de bibliothèques de province, classées ou non, a bénéficié.

Un tel inventaire des particularités de chaque objet et des accidents qui l'ont marqué au fil du temps ne peut être mené à bien que s'il porte sur des ensembles circonscrits de quelques milliers d'unités au plus. Par deux fois au moins, l'opération a été tentée par Jean-Paul Oddos, à Troyes lors de la rénovation de la prestigieuse « Grande Salle » et à Chambéry (fonds des séminaires). S'il satisfait volontiers le perfectionnisme bien connu des bibliothécaires français (si souvent opposé au pragmatisme supposé des *librarians* anglo-saxons),

l'examen exhaustif présente aussi le défaut de cette qualité, à savoir une progression par trop lente des travaux.

Sondages

Une seconde méthode, « *beaucoup plus réaliste* », consiste à procéder par sondages. Le choix de la BnF se porta sur elle lorsqu'il fallut, en 1990, réaliser une enquête sur l'état de ses fonds dans la perspective du déménagement vers le site de Tolbiac. Elle revêt à nouveau la forme d'une « *observation de documents pris individuellement, mais le nombre de ceux-ci est limité à un faible pourcentage du total de la collection* »¹⁵, dix pour cent par exemple. Son élaboration assez complexe suppose le recours à des moyens informatiques, voire à l'aide de statisticiens. Elle ne paraît guère pouvoir s'appliquer qu'à des fonds très importants.

Lots homogènes

Il est une troisième forme d'évaluation des collections, très répandue aux États-Unis, beaucoup moins dans les pays européens et notamment en France, bien qu'elle soit appelée, selon toute vraisemblance, à se développer. Citons, parmi les établissements ayant tenté l'expérience, la bibliothèque de l'université de Namur (Belgique); la bibliothèque du Musée national d'art moderne, au Centre Georges-Pompidou, ou encore, sans que l'opération ait toutefois abouti, la bibliothèque municipale d'Épinal¹⁶.

Désignée sous l'appellation de « *méthode par lots homogènes* », elle prend en compte non plus des pièces examinées une à une ou à titre d'échantillons, mais des collections

15. Philippe Vallas, « Maîtrise de l'état des collections et définition des besoins », *La Conservation*, op. cit., p. 62.

16. Informations communiquées par Jean-Paul Oddos. Nous lui adressons ici nos remerciements.

envisagées dans leur ensemble et décrites du point de vue de l'état matériel qui les caractérise, comme sous l'angle du contenu tel qu'il se dégage à grands traits, de leur histoire ou encore de l'intérêt qu'elles présentent et donc de leur usage potentiel. Si la seconde méthode, par sondages, peut être employée par des personnels peu au fait des ressources documentaires de la bibliothèque, celle qui nous occupe à présent fait appel à la connaissance acquise par le conservateur des fonds dont il est le gestionnaire, ensembles à l'intérieur desquels il lui faudra mettre en évidence et isoler des lots homogènes à différents égards (origine, histoire, contenu, support, utilisation, type de dégradations...).

Chacun de ces sous-ensembles donne lieu à un descriptif réunissant des données quantitatives (estimation, au moyen de ratios, du nombre de pièces) et surtout qualitatives telles que la valeur non point tant vénale que patrimoniale, son importance historique ou scientifique, l'usage réel ou potentiel, sans oublier les informations relatives à l'état de santé du lot, à son lieu de conservation ou à ses conditions de stockage¹⁷... Au témoignage des bibliothécaires qui l'ont pratiquée, cette dernière méthode ne requiert, pour être appliquée, qu'une équipe réduite et peut permettre l'établissement d'un diagnostic que sa pertinence suffisante rendra utilisable dans des délais assez brefs.

Car la photographie du fonds, quelle que soit la démarche retenue, ne constitue qu'une étape préalable. Elle n'est utile, bien entendu, que si elle donne lieu à une analyse serrée des données rassemblées et si, sur la base de la réflexion et de l'organisation des informations, de leur croisement et de leur hiérarchisation, elle débouche sur l'élaboration d'un programme de traitement des collections, tout à la fois préventif et curatif.

Le traitement : une panoplie de mesures diversifiées

Au constat et aux conclusions que ce programme appelle, doivent en effet succéder les propositions. Quels traitements retenir? Comment les financer? À quels partenaires faire appel? Quelle durée envisager? Telles sont quelques-unes des interrogations auxquelles le plan devra s'efforcer de répondre. Rédigé de manière claire et si possible convaincante, il sera soumis aux autorités appelées à en rendre possible l'application (ville, État, région, université...). Philippe Vallas met l'accent à juste titre sur l'« *effort important* »¹⁸, en termes de crédits, qui devra être consenti principalement par les autorités municipales. Il est généralement peu efficace d'exiger l'impossible et une certaine modération dans les demandes de crédits supplémentaires paraît souhaitable, à condition que l'engagement financier, semblât-il modeste, se poursuive sur plusieurs années.

Plaidons pour la modestie, encore, dans les mesures préconisées. Face à des milliers de volumes en mauvais état, il semblerait à la fois dérisoire et, pour tout dire, fort déraisonnable de ne proposer qu'un traitement indifférencié, qu'il s'agisse de désacidification, de transfert de support (microfilmage, numérisation...), ou plus encore de restauration. Il importe, au contraire, de concevoir la conservation comme un système essentiellement « *diversifié* »¹⁹. La panoplie des mesures de conservation est beaucoup plus riche qu'on ne l'imagine, et miser précisément sur la variété des actions permet de préserver l'essentiel.

Insistons bien : seul le bilan de l'état des collections permet de prévoir, lot par lot, fonds par fonds, le ou les dispositifs pertinents, qui pourront « sauver » les documents. Telle série bénéficierait ainsi d'un dépoussiérage bienvenu ou de l'entretien de cuirs desséchés, telle autre gagnerait à passer du stockage vertical au ran-

17. Philippe Vallas, *art. cit.*, p. 64.

18. Philippe Vallas, *art. cit.*, p. 67.

19. Jean-Paul Oddos, « La conservation comme système diversifié et cohérent », *La Conservation*, *op. cit.*, p. 75 - 86.

gement horizontal, une troisième tirerait tout profit d'un conditionnement dans des pochettes neutres ou dans des emboîtages de conservation, tandis qu'ailleurs s'imposerait la désinfection, le doublage du papier ou sa désacidification. Il va sans dire que, bien souvent, plusieurs mesures sont complémentaires et peuvent s'appliquer également pour un même ensemble ; ainsi un traitement curatif accompagné d'une reproduction photographique ou de la numérisation des pièces concernées.

La restauration, ultime recours

Il n'a pas encore été question de la restauration, qui pose d'immenses problèmes, techniques, bien sûr, mais surtout philosophiques, déontologiques qu'on ne peut pas même effleurer ici. En raison de son coût élevé, du nombre d'heures parfois considérable que requiert le traitement approfondi d'une seule œuvre²⁰, et de la très haute qualification exigée des spécialistes encore trop peu nombreux de ce domaine, elle doit être réservée aux « fleurons » du patrimoine écrit et graphique tels que les luxueuses reliures anciennes, les pièces présentant un intérêt bibliophilique majeur ou encore les dessins, pour ne citer que quelques exemples. Réservons le cas des manuscrits médiévaux, où la raison dicte sans doute le principe du minimalisme (intervenir le moins possible, en assurant la mise en état de conservation par la confection d'emboîtages et la réalisation de supports de substitution).

Utilisée avec discernement et après avis rendu par des experts (réunis au sein du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques), la restauration

apparaîtra ainsi comme un élément important au sein d'une panoplie de dispositifs et d'actions et non comme une onéreuse panacée. Elle ne constitue plus, désormais, selon Jean-Marie Arnoult, « *le recours unique et incontournable, mais un élément de gestion technique, historique et scientifique, considéré parmi un ensemble de procédés qui tendent vers le même objectif* »²¹.

Les interventions plurielles procèdent d'une gestion avisée des fonds reposant sur la comparaison des traitements, leur complémentarité et leur indispensable hiérarchisation

Quelle que soit la place qu'occupe *in fine* la restauration dans le dispositif, et en vertu d'une démarche globale que l'on voudrait voir inscrite au cœur même des politiques de conservation, la diversité des actions préventives et des remèdes est appelée à remplacer les techniques univoques ; ces interventions plurielles procèdent en définitive d'une gestion avisée des fonds reposant sur la comparaison des traitements, leur complémentarité et leur indispensable hiérarchisation.

Peut-être le conservateur se sentira-t-il parfois insuffisamment préparé à l'heure d'assumer une aussi lourde responsabilité et de proposer seul les solutions qui, dans le cadre du programme de conservation, pourraient être adoptées. Dès lors, sollici-

ter les services d'un expert reconnu faisant office de consultant n'est pas toujours inutile pour l'établissement du diagnostic et la proposition de remèdes adaptés aux problèmes décelés. Du reste, les institutions sont, semble-t-il, de plus en plus nombreuses à faire appel à des conseillers capables, dans le cadre d'une mission limitée de formuler des propositions réalistes ou des recommandations applicables.

Reste à lever, néanmoins, le problème de l'insuffisante formation du bibliothécaire, contraint la plupart du temps de se familiariser « sur le tas » avec un domaine à la fois immense et évolutif, où les changements sont nombreux et rapides, les disciplines peu familières, la littérature spécialisée rédigée pour l'essentiel en anglais et, qui plus est, d'un accès peu aisé. Alors peut-être, à l'instar des « bibliothécaires libéraux » qui se multiplient, les experts en conservation du patrimoine écrit ont-ils de beaux jours devant eux. Sous réserve qu'ils trouvent, pour mener le dialogue, des interlocuteurs crédibles et préparés à remplir leur tâche en pleine connaissance de cause.

Il paraît donc indispensable, en résumé, que les mesures prises depuis vingt ans en faveur de la conservation du patrimoine soient non seulement poursuivies mais intensifiées. Au service d'une politique un rien volontariste dans ce domaine, le plan de conservation apparaît comme un outil méritant sans doute d'être utilisé plus largement qu'il ne l'est aujourd'hui. Il permet tout à la fois d'établir un bilan de l'état matériel d'une collection et de prévoir un large éventail de traitements variés, adaptés aux différentes situations, susceptibles d'être mis en œuvre de façon progressive mais continue, de manière à garantir, en quelques années la survie de cet héritage que les bibliothécaires ont pour premier devoir de transmettre aux générations futures.

Mars 2000

20. Un plan manuscrit de la ville de Metz, du XVIII^e siècle, dit « plan de Belle-Isle », récemment restauré par l'atelier spécialisé de la BnF, a nécessité quelque 900 heures de travail.

21. Jean-Marie Arnoult, « Introduction », *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France : recommandations techniques*, Paris, Direction du livre et de la lecture, 1998, p. 13.